



Tout manager devrait maîtriser les notions fondamentales de droit du travail pour limiter les risques associés pesant sur lui et sur son entreprise.

LES OBJECTIFS

- ✓ Comprendre la notion de garantie d'accès à la formation
- ✓ Redéfinir l'action de formation
- ✓ Cerner les impacts de la réforme de la formation sur la construction du plan de formation
- ✓ Identifier l'entretien professionnel comme outil au service de l'analyse des besoins en formation
- ✓ Avant/après réforme, détecter les entretiens obligatoires en entreprise et ceux qui disparaissent
- ✓ Déterminer l'impact de cet entretien professionnel dans vos pratiques
- ✓ Appréhender le financement de la formation professionnelle et les impacts de la réforme formation
- ✓ Mesurer le rôle et les missions des collecteurs de fonds de la formation et l'impact de la réforme
- ✓ CPF : déterminer ses différentes modalités de fonctionnement et de financement
- ✓ Identifier les relations avec les IRP en matière de GPEC et de formation ainsi que les impacts de la réforme de 2014
- ✓ Mesurer les enjeux des changements dans ces pratiques

Utilisable seule ou en prérequis d'autres formations du droit du travail

DURÉE

- ✓ Environ 2 heures d'immersion alternant quiz de positionnement et ancrage mémoriel individualisé sur les points non maîtrisés

MESURE DE LA PERFORMANCE

- ✓ Un test de diagnostic des connaissances initiales
- ✓ Des tests intermédiaires au vu de la progression
- ✓ Une évaluation de niveau final (optionnelle) et un éventuel programme de rattrapage (optionnel)

L'ANCRAGE MÉMORIEL PAR WOONOZ

L'objectif des techniques d'ancrage mémoriel est de s'appuyer sur la connaissance scientifique des mécanismes qui régissent la mémoire, pour maximiser le taux de rétention de l'information. Or mémoriser est une opération complexe, s'appuyant sur de nombreux mécanismes mobilisés de façon différente d'une personne à l'autre. En résumé, chaque personne mémorise d'une manière qui lui est propre.

Woonoz a développé la première et unique solution (primée à de nombreuses reprises) qui associe techniques d'ancrage mémoriel et intelligence artificielle pour construire un parcours totalement individualisé prenant en compte ces particularités personnelles.

Le but ultime est d'assurer la mémorisation rapide, durable, voire réflexe des informations désirées au service d'un résultat de formation « testable, attestable et certifiable ».

PLAN DE FORMATION ET GPEC

- ✓ Les entreprises concernées par la GPEC
- ✓ L'obligation de négocier un accord GPEC
- ✓ Les thèmes de la GPEC
- ✓ L'obligation de former les collaborateurs
- ✓ La catégorisation
- ✓ Plan de formation et formation hors temps de travail
- ✓ La rémunération du salarié en formation au titre du Plan
- ✓ Le départ en formation du salarié au titre du Plan

COMITÉ D'ENTREPRISE

- ✓ Le nombre de réunions CE en matière de formation professionnelle
- ✓ Le calendrier des réunions CE
- ✓ Le non-respect des réunions CE
- ✓ L'avis du CE
- ✓ Les réunions CE et le procès-verbal de délibération
- ✓ Les éléments soumis à la consultation annuelle
- ✓ Les nouveaux éléments à transmettre au CE
- ✓ La déclaration 2483

GARANTIE D'ACCÈS À LA FORMATION

- ✓ La garantie d'accès à la formation
- ✓ La fréquence des entretiens professionnels
- ✓ L'entretien professionnel de retour d'absence de longue durée
- ✓ Le contenu de l'entretien professionnel et distinction avec l'entretien annuel d'évaluation
- ✓ L'information des entretiens professionnels lors de l'embauche
- ✓ L'interlocuteur de l'entretien professionnel face au salarié
- ✓ La périodicité de la garantie d'accès à la formation
- ✓ Les entreprises visées par une sanction en cas de non-respect
- ✓ Les sanctions en cas de non-respect
- ✓ Le bilan à 6 ans

LA PROFESSIONNALISATION

- ✓ Les formations éligibles à la période de professionnalisation
- ✓ La durée minimale d'une période de professionnalisation
- ✓ Les exceptions à la durée minimale
- ✓ La durée minimale pour abonder le CPF dans le cadre d'une période de professionnalisation
- ✓ Le tutorat et le contrat de professionnalisation
- ✓ Les conditions de la désignation d'un tuteur
- ✓ Le contrat d'apprentissage

FISCALITÉ ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ✓ La contribution 1,6 %
- ✓ La suppression du 0,9 % pour les entreprises de plus de 300 salariés
- ✓ La notion d'imputabilité
- ✓ Les nouveaux taux de contribution
- ✓ La possibilité d'une contribution 0,8 %
- ✓ L'accord CPF
- ✓ La notion de guichet unique en matière de collecte formation
- ✓ Le versement à l'OPCA
- ✓ La réforme des OCTA

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- ✓ Les règles d'acquisition du CPF
- ✓ Les règles d'acquisition du CPF pour un salarié à temps partiel
- ✓ Le refus du CPF par l'employeur
- ✓ Les demandes formulées directement auprès de l'OPCA
- ✓ Le délai pour formuler une demande de CPF
- ✓ L'état des compteurs DIF depuis le 1er janvier 2015
- ✓ L'information des soldes DIF auprès des salariés
- ✓ La mobilisation des heures de DIF
- ✓ Le cumul DIF-CPF
- ✓ L'abondement CPF